

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**DUPLICATA**

INSTITUT SUPERIEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE **DUPLICATA**

Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur reconnu par l'Etat

**Licence professionnelle**

Comptabilité et Finances

Vu l'arrêté N°066/MES/DG/DESB/SES/2002 du 28 Mai 2002 portant autorisation d'ouverture de l'Institut Supérieur Professionnel.  
Vu l'arrêté N°036/MESRSFP/DG/DESB/SES/2003 portant agrément des diplômes de licence professionnelle délivrée par l'I.S.P.

Vu les titres initiaux produits par M.

Abou-lakar Abdelhakim

Né(e)

le 07/12/1981

à

N'Djamena

Vu les procès-verbaux du Jury constitué au sein de l'I.S.P. attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les normes réglementaires aux épreuves d'examen.

La **LICENCE PROFESSIONNELLE** en **COMPTABILITE ET FINANCES**

Est conféré à M.

Abou-lakar Abdelhakim

Session de

Décembre 2009

Avec la Mention

Assez-bien

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à N'Djaména, le

10/06/2024

Signature du Titulaire



02 001/2024

Le Président du Conseil d'Administration

N.B : Il n'est délivré qu'une seule licence professionnelle.

Il appartient au titulaire d'établir lui-même et d'en certifier de copies conformes qui peuvent lui être nécessaires.

**AUTHENTIQUE**  
**PROFESSEUR TITULAIRE**  
**Le Chef de Centre**

